



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 27 octobre 2023, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Finances - Budget communal: décision modificative N°1 intérêt sur échéance,
- Finances - Participation aux frais du personnel à la station service et de lavage de Bourth,
- Finances - Taux et exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale,
- Finances - Régime d'exonération de la taxe foncière bâtie de 2 ans,
- Logement: convention Orne Habitat et SILOGE suite à la réforme de la gestion en flux des réservations de logement,
- Élus: modalités de formation des élus locaux après le renouvellement du conseil municipal,
- Élus: déplacements accomplis par les élus dans l'exercice de leurs fonctions,
- Élus: remboursement à l'élu municipal par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnel à son domicile,
- Élus: commission de contrôle de la liste électorale: proposition de 3 noms pour le délégué de l'administration et pour le délégué du tribunal de grande instance,
- Personnel communal: Projet de modification des modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire,
- Personnel communal: adhésion à la convention de participation Prévoyance salaire du Centre de Gestion de l'Eure (CDG27),
- Personnel communal: institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et relative aux modalités de réalisation des heures complémentaires,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 19 octobre 2023

Le Maire



Geraldine Dumaitel